



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

Table des matières

1.	Programme d'activité 2025	3
2.	Rapport d'activités	4
2.1	Assemblée des délégués de VignobleSuisse	4
2.2	Comité de VignobleSuisse.....	5
2.3	Secrétariat.....	6
2.4	La Fédération Suisse des vignerons est devenue VignobleSuisse dès janvier 2025	6
2.5	Partenariats.....	7
2.5.1	Interprofession de la vigne et des vins suisses.....	7
2.5.1.1	Extension de la force obligatoire pour la campagne de promotion des vins suisses.....	7
2.5.1.2	Rapport OFAG pour la force obligatoire 2024.....	7
2.5.1.3	Observatoire suisse du marché des vins OSMV	8
2.5.1.4	Situation sur le marché des vins	8
2.5.1.4.1	Communiqué de presse IVVS – SWP - OSMV	9
2.5.2	Guide des Bonnes Pratiques d'Élaboration du Vin GBPEvin	10
2.5.3	Swiss Wine Promotion.....	10
2.5.4	VITISWISS	10
2.5.5	Pépinières viticoles suisses PVS	12
2.5.6	Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants ASVEI	12
2.5.7	2 ^e journée vitivinicole nationale	13
2.6	Point de situation sur les dossiers politiques traités	13
2.6.1	Situation vitivinicole et travaux politiques	13
2.6.2	Augmentation du budget 2026 pour les améliorations structurelles	16
2.6.3	Chaptalisation - changement de zone viticole.....	16
2.6.4	Moyens financiers pour la promotion des vins suisses	17
2.6.5	Réserve de vins.....	17
2.6.6	Délai de replantation des surfaces viticoles	18
2.6.7	Loi sur l'attribution des parts de contingents	18
2.6.8	Accord commercial entre l'AELE et le MERCOSUR	18
2.6.9	Contrôle de cave simplifié	18
2.6.10	Vin Suisse Durable.....	19
2.6.11	Liste des cépages robustes	19
2.6.12	Informations sur les changements concernant les permis autorisant l'utilisation des PPh	19
2.6.13	Autres consultations.....	20
2.7	Groupe parlementaire vitivinicole	21
2.8	Formation professionnelle viticole	21
2.8.1	Convention avec AGORA	21

2.8.2	Commission de la formation professionnelle de VignobleSuisse	22
2.8.3	Développement de la formation professionnelle initiale	22
2.8.4	Promotion de la formation	23
2.8.5	Cours interentreprises	23
2.8.6	Procédure de qualification (examen CFC)	24
2.8.7	Formation professionnelle supérieure.....	24
2.8.8	Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticulteur et de l'ES Technicien vitivinicole.....	24
3.	Comptabilité de l'exercice	25
3.1	Bilan au 31 décembre 2025	25
3.2	Comptes de résultats 2025	26
4.	Programme d'activité 2026	28
5.	Organisation de VignobleSuisse.....	30
5.1	Sections membres	30
5.2	Membres du comité	30
5.3	Membres de la commission de gestion pour l'exercice 2025	31
5.4	Membres de la commission de la formation professionnelle.....	31
5.5	Secrétariats	32
6.	Représentation de VignobleSuisse	32
6.1	Union suisse des paysans	32
6.2	Agro-Marketing AMS.....	33
6.3	Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS.....	33
6.4	Contrôle suisse du commerce des vins	33
6.5	AgriAliForm	33
6.6	CHANGINS, Haute école de viticulture et œnologie	33

1. Programme d'activité 2025

Structure et organisation

- Étude du renforcement opérationnel du secrétariat avec l'IVVS
- Concrétisation du changement d'identité de VignobleSuisse
- Consolidation des ressources du secrétariat
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS, PVS et l'ASVEI
- Consolidation de la structure de travail avec l'USP

Politique, économie et recherche

- Mise à jour de la stratégie vitivinicole en collaboration avec l'IVVS
- Collaboration avec l'OFAG à la mise en place notamment d'une réserve climatique
- Veille de la pérennisation des moyens mis à la disposition de la promotion
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviculture
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Lobbying
- Consolidation et mise à jour du groupe parlementaire vitivinicole
- Veille législative fédérale et européenne ainsi qu'évaluation des conséquences potentielles pour notre branche, en particulier dans le cadre de la déclaration des vins
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Travail média : répondre aux demandes et communiquer activement sur la vitiviculture et le vin suisse
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour du site internet
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suite des travaux concernant la révision de la formation initiale, ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AgriAliForm
- Coordination des cours interentreprises

- A l'aide du groupe d'auteurs, contrôler et adapter les situations d'examens CFC et AFP pour la procédure de qualification 24/25
- Participation au groupe de travail quant à une base de données nationale pour le suivi des CIE
- Informations autour du permis de traiter et intégration à la formation professionnelle initiale
- Suivi de la mise en œuvre des moyens d'enseignement
- Promotion de la formation et communication autour de la nouvelle formation à venir
- Organisation des SwissSkills 2025

Formation professionnelle supérieure

- Suivi de la mise en place des subventionnements cantonaux aux candidats
- Soutien aux candidats pour le dépôt des demandes de subventionnement fédéral des cours préparatoires sur la plateforme en ligne du SEFRI
- Participation au groupe de pilotage concernant la révision de la formation professionnelle supérieure et coordination des travaux pour les professions vitivinicoles

2. Rapport d'activités

2.1 Assemblée des délégués de VignobleSuisse

L'Assemblée des délégués 2025 de VignobleSuisse, la Fédération suisse des vignerons, s'est tenue à Naters, le 31 mars 2025, conjointement à celle de VITISWISS.



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

Les points principaux de cette 27e assemblée ont été :

- Le rapport d'activité 2024 et rapport du président Damien Cottier
- Le programme d'activité 2025
- La nouvelle identité de la fédération suisse des vignerons, VignobleSuisse, qui a été finalisée en début d'année 2025
- La présentation des activités de Pépinières viticoles Suisses PVS, membre de VignobleSuisse depuis mai 2024

Damien Cottier a souligné que cette assemblée est sa première assemblée en tant que président, mais aussi la première sous les couleurs de VignobleSuisse. Il a remercié pour la confiance accordée lors de cette première année de présidence.

Damien Cottier a clos son rapport en remerciant le travail du secrétariat avec à sa tête Hélène Noirjean mais également sa collaboratrice, Nora Dauphin-Viret, qui effectue un travail remarquable d'appui technique et logistique pour toutes les activités déployées par VignobleSuisse.

Il a également remercié les membres du comité de VignobleSuisse pour leur soutien durant l'année écoulée. Il a mentionné la bonne collaboration avec l'USP et l'OFAG.

Le président a rendu hommage à Jean-Denis Perrochet, estimé collègue et représentant de l'ASVEI, emporté par une crise cardiaque le 17 novembre 2024 lors d'un tour à vélo. Jean-Denis a été un membre précieux et engagé au sein de notre secteur. Son travail, sa passion et son dévouement laisseront un vide important. Toujours partant, investi et souriant, il a œuvré au comité de l'Interprofession de la vigne et des vins suisse IVVS et VignobleSuisse depuis plus d'une décennie. Il était un collègue apprécié et respecté.

Les délégués ont également adopté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024 se soldant en un bénéfice de CHF 16'610.30. Ils ont également approuvé à l'unanimité le budget 2025 et donc le maintien de la cotisation de base à CHF 6'000.- par section et confirmé le prix de CHF 20.-/ha. Le rapport d'activités 2024 qui inclus également le rapport du président a été accepté à l'unanimité.

2.2 Comité de VignobleSuisse

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à six reprises (également six en 2024) pour traiter les principaux dossiers suivants : crise vitivinicole, augmentation des moyens à disposition de la promotion et de la production, réserve de vins, chaptalisation, contrôles de cave simplifié, projet « Vin Suisse Durable », accords commerciaux, liste des cépages robustes, mise en place d'une rencontre annuelle avec l'OSAV, changement d'identité de la FSV (VignobleSuisse), Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS, formation professionnelle et plus encore. Les thématiques traitées lors de cette année extrêmement rythmée sont développées dans les divers points ci-dessous.



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

Section	Fonction	Nom	Prénom
Présidence	Président	Cottier	Damien
Direction	Directrice	Noirjean	Hélène
GOV	Vice-président	Etter	Daniel
	Membre	Cipolla	Romain
	Membre	Décaillet	Anne-Laure
FVV	Vice-président	Montet	François
	Membre	Chapuis	Alain
BDW	Membre	Bachofner	Jürg
	Membre	Wiederkehr	Martin
IVVG	Membre	Dugerdil	Lionel
FEDERVITI	Membre	Cadenazzi	Davide
3Lacs	Membre	Guillod	Cédric
ASVEI	Membre	Cretegny	Willy
VITISWISS	Membre	Keller	Boris
PVS	Membre	Vergère	Matthieu

2.3 Secrétariat

Outre la gestion administrative de la fédération et la conduite de VITISWISS, la directrice a soigné et intensifié les contacts avec les responsables des diverses organisations de la branche vitivinicole suisse, ainsi qu'avec les autorités fédérales et l'Union suisse des paysans.

Par ailleurs, elle a aussi collaboré dans divers groupes de travail. En sa qualité de secrétaire générale de l'IVVS, elle s'est notamment occupée de l'encaissement des contributions pour le financement de la campagne nationale et s'est acquittée de toutes les tâches administratives de l'IVVS, dont le rapport sur la force obligatoire 2024, la demande d'extension pour les années 2026 à 2028, l'organisation de la rencontre annuelle de la branche avec CF G. Parmelin, la grande distribution, GastroSuisse et HotellerieSuisse et les discussions sur la mise à jour du Guide des bonnes pratiques d'Élaboration du Vin GBPEVin avec l'USOE. Enfin, elle a élaboré deux newsletters informatives à l'attention des sections et de leurs membres.

En congé maternité, Nora Dauphin-Viret a été remplacée par Philippe Herminjard, ancien secrétaire de la Fédération vigneronne vaudoise, dès l'automne 2025. Nora Dauphin-Viret s'occupe essentiellement du mandat de gestion de VITISWISS et l'association « Pépinières Viticoles Suisses », mais épaulé également la direction de VignobleSuisse sur divers dossiers techniques en tant que collaboratrice scientifique.

2.4 La Fédération Suisse des vignerons est devenue VignobleSuisse dès janvier 2025

Avec un nouveau nom VignobleSuisse et une nouvelle identité visuelle, la Fédération Suisse des Vignerons souhaite mieux refléter son rôle central en tant que lobby politique et transmettre les valeurs essentielles des vigneronnes et vignerons suisses. Le sous-titre « Fédération Suisse des Vignerons » dans les langues nationales est maintenu.

Cette modification, décidée par l'assemblée des délégués, marque une étape importante dans l'histoire de la fédération. Le nouveau nom, à la fois significatif et stratégique, souligne l'importance de la viticulture suisse tout en renforçant sa crédibilité et son influence auprès des décideurs politiques.



Parallèlement au changement de nom, VignobleSuisse présente un nouveau logo inspiré du raisin. Le design moderne et mémorable reflète les valeurs de rigueur, de passion et de qualité avec lesquels les vigneronnes et vignerons suisses atteignent l'excellence. Il souligne également l'importance de la représentation des intérêts au niveau politique national. Le nom VignobleSuisse, au singulier, a été adopté, pour souligner l'unité nationale du vignoble.



2.5 Partenariats

2.5.1 Interprofession de la vigne et des vins suisses

2.5.1.1 Extension de la force obligatoire pour la campagne de promotion des vins suisses

L'Assemblée des délégués AD de l'IVVS du 13 mai 2025 à Sierre a décidé à l'unanimité de déposer une demande d'extension 2026 – 2028 au Conseil fédéral pour la mesure d'entraide "Promotion des vins suisses". Le 3 juillet 2025, l'IVVS a déposé une demande d'extension de la mesure d'entraide (force obligatoire) selon l'art. 9 LAgr pour la campagne de promotion des vins suisses auprès de l'OFAG.

Le Conseil Fédéral a pris la décision le 19 novembre 2025 de reconduire la force obligatoire pour 4 années, de 2026 à 2029.

Communiqué de presse : Le 19 novembre 2025, le Conseil fédéral a examiné plusieurs demandes exprimées par des interprofessions et des organisations de producteurs du secteur agroalimentaire, qui réclament que les acteurs de la filière non affiliés contribuent aussi aux campagnes de communication et de promotion des ventes.

Ainsi durant quatre années supplémentaires (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028), les contributions en faveur de mesures de communication pour le vin suisse devront également être versées par les producteurs de raisin et encaveurs non-membres de l'Interprofession. A l'instar du fonctionnement actuel, même les personnes qui ne sont pas membres d'une organisation agricole, mais qui bénéficient néanmoins de ses mesures d'entraide, peuvent être tenues par le Conseil fédéral de participer financièrement à ces mesures. Cette obligation se fonde sur les articles 8 et 9 de la loi sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1).

Les contributions pour les non-membres s'élèvent à 0,455 centime par m2 pour la production et à 0,55 centime par kilo de raisin pour l'encavage, ce qui reflète exactement le montant que doivent acquitter les membres.

2.5.1.2 Rapport OFAG pour la force obligatoire 2024

Le secrétariat doit ainsi compléter annuellement un tableau par les données actuelles des régions et élaborer un rapport à la demande de l'OFAG. Sans cela, l'obtention de la force obligatoire dans le futur est compromise. Un rapport complet a donc été transmis à l'OFAG le 30 juin 2025.



2.5.1.3 Observatoire suisse du marché des vins OSMV

L'IVVS a souhaité se doter d'un instrument d'observation du marché suisse des vins. En 2014, elle a confié cette mission à CHANGINS - Haute école de viticulture et œnologie pour un projet de recherche cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ce projet avait pour but de concevoir l'Observatoire suisse du marché des vins, dans la perspective d'en faire un outil pérenne à disposition de l'IVVS. A partir de 2017, le financement du projet de recherche est formellement terminé et l'OSMV est donc passé dans sa phase d'exploitation opérationnelle, dont le cadre est fixé par une convention.



Dans le cadre de la convention 2024-2026 entre l'IVVS et Changins relative à l'Observatoire Suisse du Marché des Vins (OSMV), l'avenant annuel a été signé et approuvé.

2.5.1.4 Situation sur le marché des vins

En présence du Conseiller fédéral Guy Parmelin, les acteurs de la grande distribution, du secteur HORECA (Hôtellerie et restauration), de la branche vitivinicole ainsi que **l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)** se sont réunis le vendredi 14 novembre 2025 pour leur échange annuel. La rencontre a permis de faire le point sur leur collaboration durant l'année écoulée et de thématiser des perspectives pour la promotion des vins suisses à moyen terme.

Après un bilan des actions de promotion 2025, la diminution marquée de la consommation globale en dépit des efforts accrus en matière de promotion, la pression de l'étranger, la stratégie des engagements promotionnels, la durabilité, notamment sociale, ainsi que les perspectives d'évolution ont été au centre des discussions.

Les différents acteurs de la grande distribution et du secteur HORECA ainsi que le Conseiller fédéral Guy Parmelin et le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Christian Hofer, ont pu échanger avec les Présidents de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), de VignobleSuisse et de Swiss Wine Promotion SA (SWP) sur le résultat des mesures menées avec ces derniers.

Le Président de l'IVVS, Philipp Matthias Bregy, a insisté sur le fait que la promotion des vins devait rester une priorité stratégique absolue pour préserver leur visibilité et leur compétitivité. Malgré la forte baisse de consommation de vins suisses, l'objectif demeure de stabiliser les volumes de consommation et de porter à terme la part de marché des vins suisses à 40 %, en renforçant la visibilité, la distribution et la valorisation de la production indigène. Il a souligné le fait qu'il est primordial que tous les acteurs s'engagent davantage par des mesures dynamiques, innovantes et correspondant aux objectifs de la branche. Le Président a rappelé que la branche prenait cette situation alarmante pleinement en considération et qu'elle mettait en place des stratégies afin d'y pallier. Aussi bien l'IVVS, VignobleSuisse que Swiss Wine Promotion se montrent proactifs pour relever ces défis.

Robert Cramer, Président du CA de SWP, a remercié la Confédération pour son soutien. Il a insisté sur la nécessité d'un engagement accru dans le domaine de la promotion et sur l'importance de miser sur la durabilité (économique, environnementale et sociale) ainsi que sur la mise en avant du logo Swiss Wine.

Damien Cottier, Président de VignobleSuisse, a souligné que derrière ces chiffres se trouvaient des femmes et des hommes passionnés qui devraient pouvoir vivre dignement de leur travail. Il a insisté sur l'importance de rémunérer les produits à leur juste valeur. La vigilance s'impose face à la spirale des prix bas et à la précarisation du monde viticole, qui ne sont ni éthiques ni viables sur

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch



le plan économique. Le vin suisse, a-t-il rappelé, est un produit durable, emblématique de notre pays, de sa culture et de ses paysages.

Tous se sont accordés pour poursuivre la collaboration en 2026 et améliorer le positionnement des vins suisses dans ces canaux de distribution.

2.5.1.4.1 Communiqué de presse IVVS – SWP - OSMV

29 avril 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

IVVS – SWP – Changins (OSMV)

Les volumes de vente des vins suisses et étrangers en grande distribution sont en baisse

En 2024, la part de marché des ventes de vin suisse tranquille chez Coop, Denner, Manor, Migros, Volg, Spar, Müller et Landi a augmenté à 30.5% (+3.0% par rapport à 2023) par rapport la consommation totale (tous canaux de distribution confondus). En ce qui concerne le niveau des ventes totales de vin dans ces enseignes, il est revenu au niveau de 2019 (niveau d'avant Covid). Les ventes de vins tranquilles suisses ont baissé en volume (-5.5%) et augmenté en prix moyen (+1.0%) dans le secteur de la grande distribution, par rapport à 2023. Pour la première fois, les vins mousseux sont intégrés dans le Rapport OSMV. Les mousseux suisses constituent 4.7% des parts de marché des mousseux.

Rapport de l'OSMV « Marché suisse des vins 2024 »

Le rapport de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV), centre de compétences intégré à la Haute école de Changins, analyse les ventes de vin dans la grande distribution en Suisse.

La part de marché des vins tranquilles suisses chez Coop, Denner, Manor, Migros, Volg, Spar, Müller et Landi est de 27.7% (-0.4% par rapport à 2023). Les ventes de vins suisses parmi ces distributeurs représentent 31.0% de la consommation globale des vins suisses calculée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) (tous canaux de distribution confondus).

En 2024, les volumes vendus de vin tranquille suisse en grande distribution sont en baisse (-5.5%) et les prix moyens sont en augmentation (+1.0%) par rapport à 2023. En comparaison, les ventes des vins tranquilles étrangers en grande distribution ont baissé de -3.5% et leurs prix moyens sont restés stables (-0.7%).

Plus en détail, on remarque que les ventes des vins AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) suisses (-5.3%) ont moins fortement baissé que les Vins de Pays suisses (-6.8%).

En termes de chiffres d'affaires, les vins suisses en grande distribution, toutes couleurs et catégories confondues (y compris vins mousseux), sont en baisse pour les vins suisses (-4.6%) et pour les vins étrangers (-4.4%) par rapport à 2023. La part de marché des vins tranquilles suisses en termes de chiffre d'affaires dans la grande distribution était de 35.0% en 2024, soit une diminution de -0.1% par rapport à 2023.

Dans son rapport, l'OFAG a calculé une baisse de consommation des vins suisses (-16.0%). Elle est accompagnée d'une baisse des ventes en grande distribution (-5.5%) (OSMV), ce qui laisse sous-entendre que les ventes de vin suisse dans les autres canaux (HoReCa, vente directe, revendeurs et export) ont fortement diminué.

Rapport de l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) « Année viticole 2024 »

Le rapport de l'OFAG présente le marché suisse des vins tous canaux de distribution confondus, en termes de consommation. Cette consommation globale est théorique et calculée à partir de la récolte et de la différence de stocks.

La part de marché des vins suisses tranquilles, tous canaux de distribution confondus, s'élève à 35.5%, soit -3.1% par rapport à 2023.

Vins suisses : face au recul, miser sur la qualité et la durabilité

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch



L'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) prend acte avec regret des données publiées aujourd'hui concernant la consommation de vins suisses. Toutefois, ces chiffres s'inscrivent dans une tendance qui touche l'ensemble du secteur vitivinicole, tant en Suisse qu'à l'étranger, caractérisé par une forte baisse de la consommation de vin, en particulier parmi les nouvelles générations. Afin de faire face à cette tendance, des mesures ont déjà été mises en place au niveau promotionnel tel le projet avec les revendeurs « semaines des vins suisses » et d'autres suivront prochainement.

Nous pouvons envisager l'avenir avec détermination grâce à deux valeurs essentielles qui distinguent et renforcent les vins suisses : leur haute qualité et leur durabilité. Ces caractéristiques font de la consommation de vins suisses un véritable plaisir, en soutenant un patrimoine helvétique qui dépasse la simple boisson. Derrière chaque verre de vin se trouve une durabilité globale, qui englobe les retombées environnementales, économiques et sociales, le soin apporté au paysage ainsi que la perpétuation des traditions.

[Téléchargement](#) des rapports « Marché suisse des vins 2024 » de l'OSMV et du rapport « Année viticole 2024 » de l'OFAG.

2.5.2 Guide des Bonnes Pratiques d'Élaboration du Vin GBPEvin

En 2016, l'USOE et l'IVVS signaient une convention de collaboration pour la réalisation du GBPEvin. Des étapes supplémentaires ont été nécessaires lors de sa réalisation, en raison des exigences imposées par l'OSAV d'une part, et de la volonté d'en faire un outil pratique utile aux entreprises vitivinicoles d'autre part.

La Commission nationale d'œnologie a mené ses travaux durant les années 2016 à 2023, en tenant compte de ces exigences ainsi que de projets similaires en cours de réalisation dans d'autres pays. Plusieurs séances ont été organisées avec l'OSAV et l'USOE. Finalisé en 2023, il est actuellement disponible pour distribution et accès aux membres dans les trois langues officielles gratuitement sur demande au secrétariat de l'IVVS (ivvs@vignoblesuisse.ch).

L'IVVS a directement partagé le document à 198 demandeurs (état fin décembre 2025). Certains ont été transmis directement par les organisations ou régions de référence ; dans ce cas, la nécessité de conserver la liste pour les mises à jour futures est rappelée. Dans certaines régions, on constate une utilisation trop zélée par les autorités de contrôle (par exemple, les chimistes cantonaux) ; l'IVVS a discuté de cette évolution et recommande que la dynamique soit gérée avec les autorités cantonales respectives.

2.5.3 Swiss Wine Promotion

L'ensemble des activités de promotion est piloté par Swiss Wine Promotion SA. Les informations sont disponibles sur Internet : www.swisswine.ch



2.5.4 VITISWISS

VITISWISS a depuis 2020 un siège permanent au comité de VignobleSuisse et l'association est ainsi activement impliquée dans les prises de position et les discussions du comité. Le président de VITISWISS y siège.

Le secrétariat de VITISWISS est organisé en binôme selon la convention de mandat signée en 2011. Depuis octobre 2023, Nora Dauphin-Viret est responsable de la gestion de VITISWISS et Hélène Noirjean, en poste à la direction de VITISWISS.



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

Hélène Noirjean a participé aux séances de comité de VITISWISS et a informé sur les dossiers traités par VignobleSuisse.

Les discussions menées cette année au comité de VITISWISS se sont axées notamment sur la perspective du label VINATURA, de l'implémentation d'une vision nationale de développement durable en vitiviniculture et sur la création d'une vidéo didactique sur les divers moyens de protection contre les oiseaux, qui est disponible sur la page VITISWISS sous le lien suivant : [Lien Vidéo](#). Elle a été financée par les divers partenaires du Groupe de Travail. L'accent est mis sur les filets latéraux et sur la nécessité de poser correctement les filets couvrants lorsque ces derniers sont nécessaires. L'avis de la branche a été très bien considéré et le résultat est très satisfaisant.

Les discussions au sein du groupe de travail filets sont constructives, mais la profession doit rester proactive dans ce domaine tout en faisant preuve de pragmatisme, un travail d'équilibriste parfois délicat.

L'assemblée générale de VITISWISS s'est tenue à Naters, sous la présidence de Boris Keller. Le secteur a été confronté à des conditions climatiques extrêmes, à un contexte économique incertain et à un durcissement des réglementations, ce qui a rendu le travail des vigneron plus complexe que jamais. Face à ces défis, VITISWISS renforce son rôle d'accompagnement en mettant l'accent sur l'adaptation et l'innovation. Parmi les initiatives phares figure le projet Vin Suisse Durable, destiné à préserver la qualité, la notoriété et la pérennité des vins suisses tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement, l'équilibre économique et l'évolution sociétale.

La Commission technique viticole a présenté ses travaux sur des sujets clés pour l'avenir de la production, notamment la surveillance et la lutte contre *Popillia japonica*, la mise à jour de la base phyto, l'optimisation de la plateforme Agrometeo, la publication de fiches pour les cépages résistants, ainsi que l'examen des modifications PER prévues pour 2025. La Commission technique œnologie, qui a accueilli sa nouvelle présidente Véronique Besson-Rouvinez, s'est concentrée sur l'élaboration du cahier des charges du Vin Suisse Durable, assurant la cohérence entre les exigences techniques et les objectifs de durabilité.

Sur le plan financier, les comptes 2024 font état d'un bénéfice de 1'531,65 francs, approuvé à l'unanimité par les membres, qui ont également donné décharge au comité et à la commission de gestion. L'ensemble des membres du comité a été reconduit dans ses fonctions, confirmant la stabilité de la gouvernance : Boris Keller (président), Frédéric Blanc (vice-président), Anet Thierry (IVVG), Bachofner Jürg (BDW), Caimi Nicola (Federviti Gruppo PI Ticino) et Kellenberger Stéphane (Vital). Le programme d'activités 2025-2026 inclut plusieurs chantiers majeurs : le suivi de la réduction de l'empreinte carbone de la viticulture, l'intégration renforcée du projet Vin Suisse Durable et la mise en œuvre de mesures précises concernant l'usage des produits phytosanitaires.

Du côté des outils techniques, deux fiches AGRIDEA estampillées Vinatura ont été mises à jour, portant respectivement sur la reprise de domaines (FT 11.91-96) et sur les contacts et la documentation (FT 11.101-102). Par ailleurs, le Forum Vitivinicole Suisse, dont l'édition 2023 avait été annulée, a été remplacé par un nouveau format : la Journée nationale viticole.

Enfin, la plateforme de suivi des résidus de produits phytosanitaires, mise en place en 2018 et désormais gérée par le laboratoire de l'Office cantonal de la vigne et du vin du Valais, continue de jouer un rôle clé. Elle garantit un contrôle centralisé, standardisé et confidentiel des résidus dans les vins suisses, offrant des données fiables pour la recherche et renforçant la transparence auprès des consommateurs. Ce dispositif est accessible à tous les producteurs, avec des tarifs différenciés selon l'appartenance à VITISWISS, au label Vinatura ou pour les non-membres.

Le comité s'est beaucoup investi pour développer - à l'aide d'une cheffe de projet externe - l'extension de la production intégrée en faisant évoluer le cahier des charges vers le « Vin Suisse Durable ». Le label comprend 4 piliers :

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch



- L'environnement
- L'économie
- Le social
- L'œnologie

Le label Vinatura **évolue** en Vin Suisse Durable (VSD). Tous ces éléments doivent encore être présentés lors de l'Assemblée des délégués du 6 mai 2026.

À travers l'ensemble de ces actions, VITISWISS réaffirme son engagement pour une viticulture suisse responsable, résiliente et tournée vers l'avenir, en conciliant qualité, durabilité et compétitivité.

La directrice a assuré également la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS. Elle a soigné et intensifié les contacts avec l'Union suisse des paysans notamment. Par ailleurs, elle a aussi collaboré dans divers groupes de travail. Le président, la directrice et la gestionnaire ont pris part à l'assemblée de SWP, aux séances de travail pour Vin Suisse Durable, à celles du groupe de travail Forum vitivinicole et à diverses séances techniques.

2.5.5 Pépinières viticoles suisses PVS

Les pépiniéristes viticoles suisses continuent d'améliorer leur organisation, avec plusieurs décisions prises lors de leur assemblée générale 2025, en présence de 24 membres et invités. Leur objectif principal est d'accroître leur professionnalisme et leur visibilité auprès des clients vigneron, de défendre les plants suisses et d'avoir une meilleure représentation auprès des autorités. Le président de PVS, Matthieu Vergère, a souligné que de nombreux vigneron ne connaissaient même pas l'existence de leur association. Néanmoins, l'AG 2025 a été teintée de morosité, due à la diminution de consommation et à la crise viticole qui induit logiquement une diminution de production de plants. PVS estime la diminution de 20-30% ce qui a un impact direct sur l'association qui percevra moins de cotisations et donc a moins de moyens pour travailler. Lors de cette séance, l'OFAG a annoncé un changement de réglementation concernant les précédents culturels ainsi qu'une adaptation de la périodicité de l'examen des précédents culturels. Ces changements sont catégoriquement refusés par PVS, ils ne semblent pas justifiés et basés sur les seuls éléments de comparaison avec les réglementations en vigueur dans l'UE qui ne produit pas aux mêmes conditions que la Suisse. PVS a entrepris des discussions avec l'OFAG tout en ayant le soutien de la branche et de l'USP, ainsi que d'Agroscope.

En 2025, le programme d'activités de la PVS a compris notamment la poursuite de la mise en œuvre du contrat sur la représentation des obtentions d'Agroscope et la finalisation du projet de priorisation avec l'ENTAV-INRAE sur la répartition des plants issus du programme de co-obtention, avec le soutien d'Agroscope.



2.5.6 Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants ASVEI

Depuis 2020, l'ASVEI dispose d'un siège permanent au comité de la VignobleSuisse. L'association est ainsi continuellement informée et impliquée dans les dossiers les plus importants traités par la VignobleSuisse et peut prendre position en tout temps. Un représentant de l'ASVEI a pris part aux séances de comité de la VignobleSuisse en qualité de membre. De son côté, la directrice de VignobleSuisse participe également aux séances du comité élargi de l'ASVEI. L'ASVEI défend aussi ses intérêts dans l'Interprofession de la vigne et des vins suisses. Elle siège avec VignobleSuisse dans la famille « production » face à la famille « encavage ».



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

VignobleSuisse a pris position pour les revendications de l'ASVEI auprès du Contrôle suisse du commerce des vins CSCV. Suite à l'adoption par le Parlement du [postulat 21.4446 simplifier le contrôle du commerce de vins pour les petites caves](#) du CN Philippe Nantermod qui prie le Conseil fédéral de présenter les solutions permettant d'exclure du contrôle suisse du commerce des vins, ou d'alléger ces contrôles, pour les très petites caves, l'OFAG a constitué un groupe de travail dans lequel quatre membres du comité de VignobleSuisse ont siégé.

Sur demande de l'ASVEI, la VignobleSuisse a approfondi et concrétisé la demande de flexibilisation du délai pour replanter les surfaces viticoles. La motion 21.4157 (Marco Romano a déposé le même texte Motion 21.4210) a été acceptée. Celle-ci a pour objectif d'accorder aux vigneronnes et vigneron plus de flexibilité dans ce domaine, comme c'est le cas dans l'Union européenne. Il faudra maintenant veiller à ce que le Conseil fédéral, puis le Parlement, ratifient les modifications législatives en la matière.

2.5.7 2^e journée vitivinicole nationale

La deuxième journée vitivinicole nationale a eu lieu le 4 décembre à Berne. Cette journée, organisée par Agroscope et VITISWISS a été dédiée, en matinée, à des présentations de la recherche basées sur les demandes formulées par le forum vitivinicole dans l'après-midi du 4 décembre 2025. L'après-midi, était dédié à des ateliers qui ont permis à la branche d'exprimer ses questions et problématiques auxquelles la recherche se consacrera selon une liste de priorités durant l'année 2026. Les résultats des sujets choisis seront présentés lors de la 3^{ème} journée vitivinicole nationale, le 3 décembre 2026. Ce fonctionnement permet également de mieux coordonner la recherche entre les différents acteurs.

2.6 Point de situation sur les dossiers politiques traités

Pour rappel, VignobleSuisse et l'IVVS travaillent sur une stratégie limitée à trois axes principaux :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Influencer sur les mesures de crise

Le travail en ce sens est consolidé par des liens constants avec les associations partenaires et les offices fédéraux.

2.6.1 Situation vitivinicole et travaux politiques

Le 18 août 2025 a eu lieu une table ronde concernant la situation de l'économie vitivinicole suisse sur invitation du Conseiller fédéral Guy Parmelin, au Bernerhof à Berne. Après avoir fait état de la situation, des problèmes et des défis de l'économie vitivinicole suisse, Damien Cottier a présenté les principaux axes mis en place au niveau de la branche : soutien économique, gestion des volumes, allègement réglementaire, durabilité et renforcement de la filière. Les représentants des cantons et des organisations ont fait de même. Le président de VignobleSuisse a ensuite présenté des propositions de mesures concrètes à court et moyen terme. Philippe Matthias Bregy a insisté sur le besoin de trouver des mesures à plus long terme mais également à court terme qui puissent donner de l'air aux exploitations en difficulté à l'approche des vendanges.

Les propositions se sont cristallisées autour de trois mesures principales et trois mesures subsidiaires, tel que décidé par la délégation IVVS – VignobleSuisse - USP, lors de sa séance de préparation. Ceci ne signifie pas que la branche n'approfondira pas d'autres mesures en parallèle.



Les mesures proposées sont priorisées et coordonnées dans le cadre d'un groupe de travail conduit par l'Office fédéral de l'agriculture qui s'est réuni à trois reprises en septembre, novembre et décembre 2025.

Trois axes / mesures principales :

1. Restrictions des importations — Attribution des contingents & modification des contingents d'importation en faveur de la production indigène

La branche se penche actuellement sur une demande de modification de l'attribution des parts du contingent d'importation selon l'article 22, alinéa b, de la loi sur l'agriculture. Ce dernier est l'attribution selon les prestations à la production suisse. Ceci signifie que seuls les importateurs travaillant avec la production suisse obtiennent des parts du contingent en proportion de leur activité avec les vins suisses. Cette mesure pourrait permettre un rééquilibrage du marché des vins et pourrait être mise en œuvre rapidement, puisqu'elle relève de la compétence du Conseil fédéral. Plusieurs options sont discutées, la finalisation de la proposition de la branche est en cours et se fera courant 2026.

2. Soutien direct aux producteurs par l'art. 78 et 13 mesures d'allègement LAgr

Art. 78 Principe : La branche s'est penchée sur les possibilités de soutien des coopératives agricoles au titre de l'aide aux exploitations paysannes. Selon la loi, la personne juridique (par exemple : une coopérative viticole) qui n'exploite pas elle-même une exploitation agricole n'est pas éligible. Certains cantons ont néanmoins, sur la base de leur loi cantonale sur l'agriculture, institué un fonds d'aide qui comble cette lacune. (ex : VD)

Puisque cette proposition nécessite une modification de l'art. 78 LAgr, elle pourrait être déposée dans le cadre de la consultation sur le rapport PA2030+. Pour être intégrée par la suite dans le message du Conseil fédéral, il sera nécessaire que la mesure soit également soutenue et proposée par les cantons. Le cas échéant, les cantons et la Confédération devront mettre à disposition des fonds supplémentaires pour financer la mesure. Les travaux sont en cours, le retour de l'ANCV est attendu.

De plus, le 18 août, s'agissant des mesures à court terme, le DEFR a insisté sur la possibilité d'octroyer des aides sans intérêt afin de remédier à des difficultés financières. Le prêt d'aide aux exploitations est accordé sur la base de demandes individuelles et peut être utilisé pour remédier à des difficultés financières indépendantes de la volonté du demandeur. Cette possibilité, inscrite à l'Art. 78 de la loi sur l'agriculture, semble néanmoins ne pas en être, car le Fonds de Roulement AEP est vide. Damien Cottier a ainsi déposé une [question au Conseil fédéral : 25.8075 Secteur viticole : les prêts prévus selon art. 78 LAgr pourront-ils être financés ?](#) Précisant que certains cantons indiquent que cette mesure ne peut être mise en œuvre faute de moyens dans le fonds de roulement AEP. Il a ainsi demandé quel est l'état du fonds et ce que prévoit le Conseil fédéral pour que les engagements soient tenus.

Réponse du Conseil fédéral : *Selon les informations transmises par les cantons à l'Office fédéral de l'agriculture, le fonds de roulement pour les aides aux exploitations paysannes disposait de 41 millions de francs de liquidités au 30 juin 2025. Les liquidités annoncées par les cantons s'élèvent à 4 millions pour le canton de Vaud, 7 millions pour le canton du Valais, aucune pour le canton de Neuchâtel, 875 000 pour le canton de Genève et 1,8 million pour le canton du Tessin. La situation des liquidités du fonds à la fin de l'année 2025 sera communiquée à l'Office fédéral de l'agriculture par les cantons au plus tard le 10 janvier 2026. En raison des faibles liquidités dont dispose le fonds de roulement des crédits d'investissement, plusieurs cantons ont transféré des liquidités du fonds de roulement des aides aux exploitations paysannes au fonds de roulement des crédits d'investissement. La gestion du fonds de roulement relevant de la compétence des cantons, ceux-ci devraient réserver les liquidités de ce fonds pour répondre aux demandes des exploitations viticoles et à celles de tous les autres secteurs agricoles.*



Art. 13 Allègement du marché: Selon l'art. 13 LAgr, la Confédération peut participer financièrement à une mesure d'allègement du marché sous certaines conditions. Cette mesure devrait éviter ou freiner l'effondrement du prix du vin et du raisin suisses. La forme de l'allègement du marché serait à déterminer. Plusieurs options sont pensables. La branche n'est pas unanime sur la demande. Le chef du DEFR a néanmoins exprimé clairement l'état des finances fédérales et les possibilités restreintes d'aides à fonds perdu. A l'heure actuelle, les discussions budgétaires étant passées, le train est passé pour 2026, aucune région n'ayant fait de demandes.

3. Convention d'objectifs avec la grande distribution.

Les conventions d'objectifs entre des partenaires commerciaux ou des organisations qui les représentent ne sont actuellement pas des mesures encadrées par la législation agricole. Les conventions d'objectifs entre les partenaires commerciaux font l'objet de réflexions dans les travaux de préparation de PA 2030+. Elles concerneraient la durabilité de la filière alimentaire et la Confédération pourrait être amenée à assurer le rôle de facilitateur. A l'initiative de l'Union suisse des paysans, de IVVS et de SWP, ces organisations et des commerces de détail mènent des discussions qui visent à conclure des objectifs et des mesures pour augmenter les parts de marché des vins suisses.

Les conventions d'objectifs fixeraient des objectifs pour les commerces de détail et les organisations vitivicoles. L'augmentation de la part de marché de vin suisse pour le commerce de détail serait déterminée. Des objectifs concernant en particulier le respect de l'identité, des paysages, de la culture et des valeurs de la viticulture suisse dans les mesures publicitaires (numériques, imprimées et dans les points de vente) du détaillant seraient fixés. Lors de la négociation des prix avec les producteurs de vin, les coûts de production devraient être pris en compte. Les marques des producteurs et des régions viticoles suisses seraient à mettre en avant. En contrepartie, l'IVVS s'assurerait des conditions-cadres permettant une qualité stable et des quantités suffisantes ainsi que le développement de nouveaux produits.

Trois mesures subsidiaires :

4. Soutien dans le domaine de l'export par un engagement financier fédéral pour la promotion des vins (dans le même ordre que les concurrents européens)

La concrétisation des demandes de la branche se fera courant 2026. Le comité de VignobleSuisse étudie la possibilité qu'un mandat externe soit donné pour concrétiser ces demandes, en concertation avec SWP.

5. Incitation au redimensionnement volontaire et moratoire (pas de nouvelle surface cadastrée)

L'instrument aurait comme objectif de redimensionner la surface viticole. Le redimensionnement devrait préserver la localisation compacte des vignes et la beauté du paysage ainsi que libérer les parcelles de vigne situées dans des zones moins appropriées sur le plan environnemental ou du voisinage. Le projet vaudois de restructuration des surfaces viticoles est en cours et fera office de projet pilote.

Idee: La réduction de l'offre de vins AOC résultant de l'arrachage des vignes contribue à la stabilisation des prix des vins suisses. Dans le contexte d'une stabilisation de la consommation de vin, la rentabilité de la production sur les surfaces viticoles après le redimensionnement sera améliorée. Les rendements maximaux pour certains cépages pourraient être légèrement augmentés sans que la qualité des vins soit péjorée.

Une base légale spécifique relative au soutien à l'arrachage définitif de vignes, ainsi qu'à sa mise en œuvre dans le but de préserver un vignoble compact et cohérent, devrait être inscrite dans la loi sur l'agriculture (LAgr).



Dans le cadre du traitement du budget 2026, le Parlement a décidé d'augmenter de 10 millions de francs pour des mesures dans la viticulture le poste Améliorations structurelles dans l'agriculture (A236.0105). Cf. point 2.6.2.

6. Maintien des CHF 9 mio pour la promotion des vins suisses

Les conditions concernant l'octroi des contributions sont fixées dans l'ordonnance sur la promotion des produits agricoles (RS 916.010). Les CHF 9 mio pour la promotion des ventes sont maintenus dans le budget 2026 mais VignobleSuisse restera attentif pour leur continuité dans les budgets suivants.

2.6.2 Augmentation du budget 2026 pour les améliorations structurelles

Dans le cadre du traitement du budget 2026, le Parlement a décidé, le 8 décembre 2025, d'augmenter de 10 millions de francs pour des mesures dans la viticulture le poste Améliorations structurelles dans l'agriculture (A236.0105).

Le DEFR prévoit de proposer au Conseil fédéral la modification de l'ordonnance sur les améliorations structurelles afin d'introduire une contribution à l'arrachage définitif de vigne au titre de la réduction de la pollution. La mesure serait en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

L'audition des milieux intéressés sur la modification de l'OAS concernant la contribution à l'arrachage au titre de la réduction de la pollution a duré du 17 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

La réponse a été envoyée dans le délai imparti. VignobleSuisse pourra compter sur la collaboration active de l'Union Suisse des Paysans pour défendre les intérêts de la branche au-devant de la Confédération et du Conseil fédéral.

2.6.3 Chaptalisation - changement de zone viticole

Dans certains cantons et lors de contrôles des services des chimistes cantonaux courant 2024, les encaveurs ont eu la désagréable surprise d'apprendre que la norme maximale de chaptalisation à 2,5% volume d'alcool avait disparu et que celle reprise de la législation européenne à 1,5% la remplaçait. L'origine de cet imbroglio résulte d'une modification de l'annexe 9 de l'ordonnance du DFI sur les boissons, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, par l'introduction d'un renvoi aux annexes I, II A et III A du règlement délégué (UE) 2019/934 pour déterminer les pratiques et traitements œnologiques admis.

VignobleSuisse a demandé le retour au taux d'enrichissement anciennement inscrit dans l'annexe 9 de l'ordonnance du DFI sur les boissons. A savoir la possibilité de chaptalisation jusqu'à 2,5% volume d'alcool.

La commission nationale d'œnologie de l'USOE a soumis à la branche et aux cantons (par le biais de la KoReKo/CoReVi) une proposition de modification de l'annexe 9 de l'ordonnance sur les boissons qui est une solution suisse, un changement de zone comprenant des exceptions, ce qui correspond pour l'essentiel à nos exigences principales. Ces premières améliorations pour les vendanges 2025 ont été envoyées à l'OSAV le 9 janvier 2025.

Le 4 juin 2025, l'OSAV a transmis au secrétariat l'annonce officielle quant aux nouvelles dispositions relatives au vin, applicables dès le 1^{er} juillet 2025.

Vous trouverez les modifications de l'ordonnance du DFI sur les boissons (RS 817.022.12) et les modifications de l'ordonnance du 14 novembre 2007 sur le vin (RS 916.140) ainsi que les rapports explicatifs correspondants sur le site internet de l'OSAV [Législation](#).



Attention : Les modifications de l'ordonnance du 14 novembre 2007 sur le vin se trouvent dans l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAlOUs ; RS 817.02).

Voici les liens directs :

- [Modification de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels \(ODAlOUs\) du 28 mai 2025 \(PDF, 219 kB, 27.05.2025\)](#)
- [Rapport explicatif concernant la modification de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels - 28 mai 2025 \(PDF, 406 kB, 27.05.2025\)](#)
- [Modification de l'ordonnance du DFI sur les boissons du 28 mai 2025 \(PDF, 198 kB, 27.05.2025\)](#)
- [Rapport explicatif concernant la Modification de l'ordonnance du DFI sur les boissons du 28 mai 2025 \(PDF, 305 kB, 27.05.2025\)](#)

Les adaptations pourront être faites dans un second temps. Afin d'échanger sur les défis actuels et futurs, un échange annuel avec l'OSAV a été mis en place et a eu lieu le 15 décembre 2025.

2.6.4 Moyens financiers pour la promotion des vins suisses

L'acceptation en 2024 de la [motion 22.3023 Renforcer la promotion des vins suisses](#) a permis à la branche d'assurer l'augmentation de CHF 2,6 mio à CHF 9 mio mis à sa disposition par la Confédération. La période de restriction budgétaire au niveau de la Confédération n'était pas propice à cette augmentation. La demande n'était donc pas gagnée d'avance.

Nous pouvons ainsi lutter à armes égales face à la concurrence des vins étrangers et regagner, à terme, nos parts de marché perdues.

Pour 2026, le Parlement a approuvé le budget. Le vin touchera ainsi les CHF 9 mio pour la promotion des ventes. Les conditions concernant l'octroi des contributions sont fixées dans l'ordonnance sur la promotion des produits agricoles ([RS 916.010](#)). Pour 2027 et les années suivantes, il s'agit d'avoir un suivi attentif.

2.6.5 Réserve de vins

Appelée initialement réserve climatique, cet outil est central pour une gestion durable de la production viticole suisse. En détail, la réserve climatique donne la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label « appellation d'origine contrôlée » (AOC). Cet outil existe par exemple en France. Demandée en Suisse par plusieurs vigneronnes et vignerons depuis 2015, la réserve climatique permettrait de limiter les pertes de parts de marché après une faible récolte comme en 2021 ou 2024.

Lors de sa séance du 12 janvier 2026, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national a pris connaissance des résultats de la consultation relative à son initiative [22.405](#) (« Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses »). Par 14 voix contre 7 et 2 abstentions, elle a adopté son projet à l'intention du Conseil national tel qu'envoyé en consultation. La majorité de la commission continue de considérer la possibilité de constituer une réserve de vin AOC afin de compenser les fluctuations de récolte comme un instrument judicieux pour soutenir le secteur vitivinicole. Selon elle, le projet répond en particulier à une demande émanant de la Suisse romande et du Tessin, ce que la consultation a confirmé. Une minorité de la commission propose de ne pas entrer en matière sur le projet. Elle craint en effet une surproduction de raisin et une pression accrue sur les prix, ce qui toucherait en particulier les petites exploitations viticoles. Le Conseil fédéral doit maintenant prendre position sur le projet de la commission. Le Conseil national devrait examiner celui-ci à la session de printemps.



2.6.6 Délai de replantation des surfaces viticoles

Frédéric Borloz, ancien président de VignobleSuisse, avait déposé une motion 21.4157 « Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vigneronns », reprise par CN Daniel Ruch, qui charge le Conseil fédéral d'abroger le délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles devrait être biffé.

La suppression de l'exigence de replanter dans le délai de dix ans n'a pas d'impact négatif sur la qualité du vignoble et accorde la flexibilité nécessaire aux vigneronns dans des périodes économiques difficiles.

La motion a été adoptée en 2024. Les modifications législatives en la matière ont été mises en consultation dans le cadre de la consultation sur les ordonnances agricoles 2025.

2.6.7 Loi sur l'attribution des parts de contingents

VignobleSuisse se penche actuellement sur une demande de modification de l'attribution des parts du contingent d'importation selon l'article 22, alinéa b, de la loi sur l'agriculture. Ce dernier est l'attribution selon les prestations à la production suisse. Ceci signifie que seuls les importateurs travaillant avec la production suisse obtiennent des parts du contingent en proportion de leur activité avec les vins suisses.

Cette mesure pourrait permettre un rééquilibrage du marché des vins et pourrait être mise en œuvre rapidement, puisqu'elle relève de la compétence du Conseil fédéral.

2.6.8 Accord commercial entre l'AELE et le MERCOSUR

Il aura fallu huit ans pour parvenir à un accord : la Suisse et les autres États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), soit la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, ont conclu un accord de libre-échange avec le Mercosur le 2 juillet 2025. Cette alliance économique lie l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Des mesures d'accompagnement sont nécessaires. Celles-ci sont indispensables pour compenser les pertes de compétitivité. L'USP, dans ses négociations, a demandé une augmentation de CHF 100 mio alloués à des mesures structurelles, ce sur 8 ans. VignobleSuisse a fait parvenir une liste de mesures compensatoires en automne 2025 qu'il s'agit de concrétiser et de quantifier en 2026. Les discussions entre l'USP et l'OFAG sont en cours.

VignobleSuisse constate que, contrairement aux intérêts d'autres secteurs économiques de notre pays, la priorité n'est pas mise à la défense du secteur vitivinicole. Et cela dans une période de crise pour le secteur, marquée par une baisse de la consommation de vin en Suisse, notamment des crus indigènes.

2.6.9 Contrôle de cave simplifié

Le Conseil fédéral a approuvé le 5 novembre 2025 le rapport en réponse au postulat Nantermod : rapport F et rapport D. Ce rapport intègre l'ensemble des mesures, convenues au sein du GT, visant à simplifier les contrôles et à réduire la charge administrative des vigneronns-encaveurs, en particulier celle des très petites caves. Le Conseil fédéral est pleinement conscient des enjeux et des défis auxquels la branche est confrontée dans le contexte actuel de crise.

Les préoccupations supplémentaires exprimées par les représentants des viticulteurs, notamment en lien avec l'évolution des structures de production, ont été aussi prises en compte. Il est prévu que la tolérance d'achat de vin ou de raisin pour les vigneronns-encaveurs soit augmentée.



La proposition soumise par le Comité de VignobleSuisse n'a pas pu être intégrée dans le rapport en raison de sa complexité, de la difficulté à assurer une mise en œuvre transparente ainsi que de la charge administrative supplémentaire qu'elle impliquerait, selon l'OFAG. Cela concerne la tolérance d'achat de vins pour les entreprises du type E selon la classification du CSCV, c'est-à-dire les entreprises de vigneron-encaveur. Elle est fixée actuellement à l'al. 3 de l'art. 35 de l'ordonnance sur le vin. Cela concerne donc la demande de l'augmentation de l'achat de 20 hl par exploitation à 40 hl en y ajoutant un droit d'achat de raisin. On ne sait pas encore à combien l'OFAG la fixera. La proposition concrète sera proposée dans le cadre du paquet d'ordonnances agricoles 2026 (VP26) mis en consultation en janvier 2026.

2.6.10 Vin Suisse Durable

Vin Suisse Durable » (VSD) est un projet porté par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) et par VignobleSuisse. Les deux organisations faitières ont chargé VITISWISS de développer le projet afin de donner de la valeur ajoutée à une production sous label. L'objectif consiste à regrouper toutes les forces autour d'un label partagé par toutes les filières viticoles qui doit aider à communiquer sur la durabilité auprès des consommateurs. La production intégrée développée dans les années nonantes intègre désormais les piliers suivants : l'environnement, l'économie, le social et l'œnologie. L'idée est de couvrir toutes les interventions de la vigne à la bouteille sous l'angle de la durabilité.

VITISWISS prévoit l'aboutissement du projet Vin Suisse Durable d'ici le début de l'année 2026 en parallèle vers une évolution dynamique du label Vinatura.

2.6.11 Liste des cépages robustes

Les cépages robustes font partie des mesures importantes pour réduire substantiellement l'utilisation de produits de synthèse dans la viticulture suisse.

Pour l'année 2024, les surfaces subventionnées étaient de 13.35 ha contre 23.24 ha en 2023 au niveau fédéral. Les principaux cépages qui ont été plantés avec la subvention sont le Souvignier gris (env. 3 ha), le Divico (env. 2 ha), le Sauvignac (env. 2 ha), le Johanniter (env. 2 ha), le Satin noir (env. 1.5 ha), le Divona (env. 1.5 ha), le Muscaris (< 1 ha), le Solaris (< 1 ha), le Léon Millot (<1 ha) et le Muscat bleu (< 1 ha). La répartition cantonale des surfaces subventionnées est la suivante : ZH (env. 2 ha), AG (env. 1.5 ha), SH (env. 0.5 ha), VS (env. 1 ha), BE (env. 0.5 ha), LU (env. 1 ha), TG (env. 1.5 ha), TI (env. 1.5 ha), BL (env. 0.5 ha), SZ (env. 0.7 ha), JU (env. 0.7 ha), VD (< 0.5 ha), AR (env. 0.5 ha), NE (< 0.5 ha), GE (0 ha) et SG (0 ha).



De plus un groupe de travail, auquel VignobleSuisse prend part, est organisé par l'OFAG. La dernière réunion a principalement abordé l'ajout de nouveaux cépages robustes à la liste officielle, il s'agit des cépages suivants : « Calys », « Exelys », « Artys » et « Carillon ». La réévaluation des critères de désinscription basés sur la résistance et l'intérêt économique sont rediscutés. La prochaine réunion est fixée au 29 avril 2026.

2.6.12 Informations sur les changements concernant les permis autorisant l'utilisation des PPh

Informations de l'OFEV

Nouvelle réglementation relative à l'emploi de produits phytosanitaires à compter de 2027

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch



Les ordonnances révisées du DETEC relatives au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elles apportent des changements significatifs. À partir de 2027, la vente de produits phytosanitaires (PPh) pour l'emploi professionnel et commercial sera autorisée uniquement sur présentation d'un permis valable.

Respect du délai d'échange des anciens permis en de nouveaux permis numériques (1.1.2026 - 30.6.2026) !

Les actuels titulaires de permis sont tenus d'échanger leur ancien permis en un nouveau document numérique au cours du premier semestre 2026. Pour ce faire, les titulaires doivent s'enregistrer en ligne dans le [Registre Permis PPh](#) sur le site permis-pph.ch dans le délai prévu pour l'échange (3.1.2026-30.6.2026). Cette démarche concerne notamment les titulaires d'un CFC dans les domaines de l'agriculture et de l'horticulture, les forestiers et forestières ES ainsi que les actuels titulaires de permis dans les domaines spéciaux. Une fois l'enregistrement effectué et l'ancien permis échangé, le nouveau permis est valable pour une durée de 5 ans.

Questions complémentaires

Où puis-je suivre un cours pour obtenir un permis ?

Voir le site internet permis-pph.admin.ch/fr : [Liste des organes de formation et d'examen](#)

En tant que titulaire d'un permis PPh, puis-je vendre un service qui inclut la fourniture de PPh à usage professionnel ?

Non, les titulaires d'un permis PPh ne peuvent pas vendre à un tiers sans permis un service (par exemple service d'instruction) qui inclut la fourniture de PPh autorisés pour un usage professionnel. En revanche, un titulaire de permis peut vendre un service d'épandage à condition qu'il effectue lui-même les épandages. Il ne pourra en aucun cas donner, vendre ou fournir de PPh à un privé sans permis. Les PPh autorisés pour un usage non professionnel sont exclus de cette réglementation.

Est-ce que j'ai le droit de fournir, donner ou vendre des PPh pour professionnels si la personne (sans permis) ne fait pas partie de la même entité juridique que moi ?

Non, ceci est clairement contre la législation. Un titulaire de permis PPh peut guider un employé, apprenti ou un collègue sans permis s'il travaille pour la même entreprise ou institution. En revanche, fournir (ou vendre ou donner) un PPh pour professionnel à un particulier, même inclus dans une forme de prestation de formation ou autre type de service, est illégal.

2.6.13 Autres consultations

Sans entrer dans les détails, VignobleSuisse, l'IVVS et VITISWISS se sont également prononcés durant cette année sur les consultations suivantes :

- **Audition sur le scarabée japonais**
- **Consultation sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025**
- **Consultation sur le Train d'ordonnances agricoles 2025**
- **Consultation sur le Programme d'allégement budgétaire 2027**
- **Consultation sur la Stratégie de l'OFAG pour une protection durable des cultures à l'horizon 2035**
- **Consultation sur l'Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses »**
- **Consultation sur la loi fédérale sur les végétaux issus des nouvelles technologies de sélection**
- **Consultation sur le Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2026**
- **Consultation sur le Paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE »**



VignobleSuisse a de plus été convié par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national CER-N à une audition afin d'exposer son point de vue à propos de l'initiative parlementaire « Une protection des plantes moderne, c'est possible » (22.441).

2.7 Groupe parlementaire vitivinicole

Depuis 2003, notre branche possède un intergroupe parlementaire. Celui-ci a pour but d'informer les parlementaires qui possèdent un intérêt pour notre secteur, sur les sujets importants touchant la vitiviniculture. Ce groupe se rencontre annuellement sous forme d'un apéritif dînatoire.

La dernière rencontre du groupe parlementaire vitivinicole a eu lieu le 8 septembre 2025 au Palais fédéral et a rencontré un vif succès. L'idée est également de valoriser les producteurs primés dans les sélections régionales et/ou les concours internationaux. De ce fait, chaque région a présenté un vigneron ayant été primé à une sélection régionale 2025 ou ayant fait un résultat dans un concours international. Une palette de produits AOP-IGP offerts par l'Association suisse des AOP-IGP accompagnait les nectars.

Cette manifestation se tient traditionnellement à la "Galerie des Alpes", le restaurant du Palais fédéral. La rencontre de cette année, la 13e du genre, a été très bien fréquentée. Damien Cottier et Philipp Matthias Bregy y ont fait une allocution en mettant le focus sur la situation actuelle de la vitiviniculture ainsi que sur le besoin de soutien politique. Les échos sont très positifs. La prochaine rencontre se tiendra le 21 septembre 2026.

Parallèlement, la nouvelle co-présidence du groupe parlementaire a été définie :

- CN Katja Riem
- CN Simone De Montmollin
- CE Jakob Stark
- CN Andreas Meier

Les quatre parlementaires sont eux-mêmes vignerons ou professionnels de la branche.



2.8 Formation professionnelle viticole

(Source : AGORA. Carine Théraulaz)

2.8.1 Convention avec AGORA

La convention entre VignobleSuisse et AGORA prévoit que cette dernière se charge des activités suivantes :

- Conduite du secrétariat de la Commission de formation professionnelle fusionnée pour les métiers de la vigne et du vin
- Coordination et suivi de la formation professionnelle viticole au niveau national
- Participation aux travaux de l'Ortra AgriAliForm au niveau du comité, des commissions et des groupes de travail
- Représentation de VignobleSuisse au Conseil professionnel consultatif de Changins
- Participation aux séances du comité et à l'assemblée des délégués de VignobleSuisse, en qualité d'invité permanent



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

- Exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle viticole décidée par le comité de VignobleSuisse et/ou de la Commission ad hoc

La convention entre AGORA et VignobleSuisse a été révisée afin d'actualiser la dernière version qui remontait à 2013. Cette nouvelle version entrera en vigueur dès 2026.

2.8.2 Commission de la formation professionnelle de VignobleSuisse

La Commission nationale pour la formation des métiers de la vigne et du vin s'est réunie à trois reprises en 2025. Les principaux sujets traités par la commission lors de cette année furent :

- Suivi de la révision de la formation professionnelle initiale CFC et AFP
- Suivi de la révision de la formation professionnelle supérieure à venir pour le brevet et la maîtrise fédérale des métiers de la vigne
- Suivi des travaux effectués par le groupe d'accompagnement dans le cadre du nouveau CFC de viticulteur/-trice
- Participation aux séances des différents organes d'AgriAliForm
- Promotion de la formation professionnelle
- Participation à l'édition 2025 des SwissSkills à Berne
- Discussion d'une campagne de promotion pour les métiers de la vigne et du vin
- Prise de connaissance des travaux effectués au sein du groupe de pilotage de la révision de la FPS issus de la commission Assurance et Qualité rattaché à l'OrTra
- Échanges et coordination entre les différents centres de formations rattachés à la CNFMVV

2.8.3 Développement de la formation professionnelle initiale

La révision de la formation professionnelle initiale, initiée en 2019 pour répondre au changement de la profession, arrive à bout touchant. En effet, celle-ci doit entrer en vigueur dès la rentrée 2026. Pour rappel, il a été décidé de réunir la profession de viticulteur et de caviste sous une même profession nommée viticulteur/-trice. Celle-ci se distingue ensuite par ses orientations soit Viticulteur CFC orientation Vigne et/ou Cave. Pour obtenir la deuxième orientation, il est nécessaire de suivre une année supplémentaire, comprenant uniquement les heures de formation liées à l'orientation choisie. De plus, une formation AFP est prévue, avec deux orientations, l'une destinée à l'agriculture et l'autre aux cultures spéciales. Pour cette dernière, les contenus abordés en école professionnelle seront conditionnés par l'entreprise formatrice.

Dans le cadre de l'application de cette révision, le groupe d'accompagnement rattaché à la Commission pour le développement professionnel et la qualité s'est réuni à trois reprises en 2025. Plusieurs sujets en lien avec la mise en œuvre de cette révision ont ainsi été abordés, tels que les séances d'information ou les nouveaux moyens d'enseignement. En effet, afin de préparer les écoles, les maîtres d'apprentissage et les moniteurs des cours interentreprises ont suivi plusieurs journées d'information. Pour les moyens d'enseignement, la collaboration avec les éditions LMZ se poursuit. Enfin, les documents relatifs aux procédures de qualifications, la rédaction et la traduction des nouvelles questions d'examen auront lieu dès début 2026. De nombreux documents relatifs à la révision de la FPI sont déjà traduits et peuvent être retrouvés sur agri-job.ch.



2.8.4 Promotion de la formation

Lors de l'année 2025, la commission « Marketing et Communication » de l'OrTra s'est réunie à deux reprises. Des discussions importantes ont eu lieu, notamment pour adapter la communication en raison du changement de la FPI. La mise au point d'un nouveau stand pour les SwissSkills 2025 fut un travail important car il devait intégrer les nouveaux noms des formations CFC. Par ailleurs, la mise au point de vidéo pour la plateforme « [Lehrberufe](#) » a été effectuée. Ce média a pour but la promotion digitale des formations professionnelles. Cette plateforme regroupe notamment des vidéos sur les possibilités de formations viticoles au format vertical à destination des plus jeunes. De plus, des événements en direct sont effectués et permettent aux personnes intéressées de poser des questions directement aux apprentis via une messagerie. Ces vidéos ne sont à l'heure actuelle disponibles qu'en allemand.

De son côté, le groupe de travail de VignobleSuisse s'est également intéressé à des projets de collaboration pour une campagne au niveau national ayant pour but de promouvoir la formation professionnelle.

De plus, lors de l'édition 2025 des SwissSkills, les métiers de l'agriculture ont été mis en avant auprès des 120'000 visiteurs avec une tente entièrement dédiée à la formation des métiers de la terre. Du côté des viticulteurs, un stand a été élaboré en collaboration avec SwissWine. Sur ce stand, 12 apprentis venant de toute la Suisse se sont affrontés pendant deux jours dans le cadre d'un concours. C'est finalement Giulio Ciapponi, originaire des Grisons, qui a emporté la médaille d'or, suivi par Yara Christen (ZH) et Tom Auberson (NE). Ces différentes épreuves et les animations présentes sur le stand ont permis de mettre en avant les métiers de la vigne et du vin auprès du grand public.

2.8.5 Cours interentreprises

L'organisation des cours interentreprises est majoritairement du domaine des écoles et des chambres d'agriculture. Cependant, la CNFMVV prend également part à leur mise sur pied. Ainsi, VignobleSuisse participe à la Commission Romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture auxquelles sont rattachés les métiers de la vigne. Lors de l'année 2025, cette commission s'est rencontrée à trois reprises. Ainsi, les sujets de la forme et la répartition entre les écoles des nouveaux CIE en lien avec le CFC de viticulteur/-trice ont pu être discutés. En outre, lors de l'année 2025, plusieurs sessions du CIE chariot élévateurs ont eu lieu. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit, pour la Suisse romande, de Neuwerth Logistics SA et José Pasquier Sàrl. Pour rappel, ce cours permet à tous les apprentis viticulteurs et cavistes de sortir du CFC avec un permis de cariste. Ces cours ont eu lieu dans plusieurs centres de formation en Suisse romande tels qu'à Cernier (NE) ou Ardon (VS).

Au niveau national, la Commission de surveillance des cours interentreprises (AKÜK) s'est réunie à deux reprises le 20 mars et le 6 octobre. Cette commission a pour but de coordonner et surveiller l'organisation des CIE, notamment pour les financements de ceux-ci. De plus, les différents centres CIE sont régulièrement visités par des membres de la commission afin de veiller à la qualité et à l'homogénéité des CIE entre les différents cantons. Par ailleurs, la journée des moniteurs, qui se déroulait cette année le 17 janvier, a permis aux différents professionnels des cours interentreprises de se rencontrer et d'échanger. La nouvelle plateforme numérique, permettant la digitalisation des données CIE au niveau national, a été présentée à cette occasion. Celle-ci est opérationnelle et entrera en fonction dès la rentrée 2026. Elle doit permettre un meilleur suivi des participations et des contrôles de compétence des candidats au niveau national.



2.8.6 Procédure de qualification (examen CFC)

Le groupe de travail pour la rédaction des procédures de qualifications s'est attelé à modifier et améliorer les questions des examens pour les CFC de cavistes et de viticulteurs. Ils ont pour cela tenu compte des remarques et des problèmes soulevés après la session 2025 afin de continuer à améliorer la qualité de la formation professionnelle. Ce groupe de rédaction, qui englobe les deux métiers afin d'augmenter la synergie dans la profession, est sous la responsabilité de Carine Théraulaz qui travaille en collaboration avec Remo Walder.

De plus, dans le cadre de la révision de la FPI et de la création du CFC de viticulteur/-trice, la rédaction de nouvelles questions pour les examens est nécessaire. Les premiers ateliers pour ces procédures de qualification sont prévus pour début 2026. Les travaux se dérouleront de fin 2026 à fin 2027. En effet, les premiers examens du nouveau CFC de viticulteur/-trice n'auront pas lieu avant 2029.

2.8.7 Formation professionnelle supérieure

La gestion de la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'Organisation du Travail (OrTra) AgriAliForm. La commission AQ est l'organe opérationnel pour le brevet et la maîtrise à laquelle sept directions d'examens et les comités techniques nationaux sont rattachés. La commission AQ a notamment pour tâches l'admission des candidats aux brevets et à la maîtrise, la ratification des résultats aux examens finaux et le choix des experts pour ceux-ci.

De plus, des travaux de révision de la formation professionnelle supérieure sont en cours. Pour cela, un groupe de projet au sein de la commission AQ, rattaché à l'OrTra, a été créé. Celui-ci a pour but de piloter les travaux de révision afin d'adapter le cursus aux nouveautés amenées par les changements de la FPI. L'objectif du groupe de travail est de répondre aux exigences et aux besoins des professionnels et de développer une formation adaptée aux besoins de la branche. Pour cela, des ateliers destinés à toutes les branches de l'agriculture et des cultures spéciales ont été organisés. Ces échanges sont essentiels pour assurer un lien entre les besoins du terrain et les offres de formation supérieure, notamment pour assurer une bonne transition entre la formation initiale et la formation supérieure. La mise en vigueur de la nouvelle FPI est prévue pour 2029.

2.8.8 Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticulteur et de l'ES Technicien vitivinicole

Cette année, la remise des diplômes des brevets-maîtrises du champ professionnel agricole a eu lieu le 28 novembre à Yverdon. Un brevet de chef d'exploitation viticole a été décerné. La cérémonie a été bien fréquentée et a rencontré un vif succès auprès des lauréats.

Lauréat du brevet de viticulteur

Titre	Prénom	Nom	Canton
Monsieur	Simon	GUIGNARD	Vaud

Aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves finales de la maîtrise.

Parallèlement au brevet et la maîtrise, 7 lauréats ont obtenu leur titre de technicien vitivinicole et des bachelors HES à Changins. La remise des diplômes a eu lieu le 27 novembre 2025 à Changins.



Lauréats de l'ES de technicien vitivinicole à Changins

Titre	Prénom	Nom	Canton
Madame	Emilie	FAUQUEX	VD
Monsieur	Florian	CHERVET	FR
Monsieur	Célien	LAURENTI	VS
Madame	Julie	PROBST	VD
Monsieur	Loïc	SCHMUTZ	FR
Monsieur	Siméon	DUTRUY	VD
Monsieur	Elias	MÜHLEBACH	AG

Lauréats HES

Titre	Prénom	Nom	Canton
Madame	Alison	Bonzon	FR
Monsieur	Baptiste	Boucher	France
Madame	Aléa	Carrel	VS
Madame	Ludivine	Demart	France
Madame	Adrienne	Evéquoz	VS
Monsieur	Maxime	Garnier	France
Monsieur	Matthieu	Genoud	FR
Madame	Gaia	Giudici della Ganna	France
Monsieur	Adrien	Hörr	France
Monsieur	Guillaume	Jomini	VD
Madame	Carmen	Kesselring	France
Monsieur	Till Manuel	Rieder	VD
Madame	Sophia	Rieth	France
Monsieur	Florian	Rott	France
Monsieur	Grégory	Vecchio	GE

3. Comptabilité de l'exercice

3.1 Bilan au 31 décembre 2025

	2025	2024
ACTIFS		
Compte Banque Raiffeisen	448 641.17	402 346.16
Compte placement Banque Raiffeisen	105 170.66	104 773.39
Débiteurs	3 560.00	14 304.10
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	16 405.22	37 991.32
Prêt au Fonds de formation professionnelle viticole	10 000.00	15 000.00
Charges 2026 payées en 2025	160.00	4 285.60
Produits (indemnités 2025 qui seront encaissées en 2026)	6 016.30	0.00
Actions Swiss Wine Promotion SA	27 200.00	27 200.00
	617 153.35	605 900.57



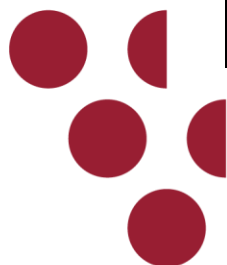
PASSIFS

Créanciers (factures 2025 payées en 2026)		15 103.20		35 967.95
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)		16 835.22		10 017.27
Provision groupe parlementaire vitivinicole		20 238.25		20 238.25
Provision communication		52 000.00		52 000.00
Provision formation professionnelle		20 000.00		20 000.00
Provision "Cotisations des membres"		56 000.00		56 000.00
Provision générale		30 000.00		30 000.00
Provision simple		38 449.53		38 449.53
Provision spéciale défense viticulture suisse		125 000.00		125 000.00
Capital propre 01.01.	158 083.57		141 473.27	
Bénéfice	25 299.58		16 610.30	
Capital propre 31.12.		183 383.15		158 083.57
Capital de fondation		60 144.00		60 144.00
		617 153.35		605 900.57

3.2 Comptes de résultats 2025**COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2025 ET BUDGET 2026/2027****ERFOLGSRECHNUNG PER 31. DEZEMBER 2025 UND BUDGET 2026/2027**

	Comptes Rechnung état 31.12.2024	Budget 2025	Comptes Rechnung état 31.12.2025
PRODUITS / ERTRÄGE			
Cotisation des sections / Mitgliederbeiträge	327 100,00	327 000,00	325 440,00
Mandat VITISWISS / Mandat VITISWISS	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Mandat IVVS / Mandat BSRW	27 000,00	70 000,00	70 000,00
Mandat PVS / Mandat SVN	26 666,65	30 000,00	30 000,00
Contribution annuelle VITISWISS / Jahresbeitrag VITISWISS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Contribution annuelle ASVEI / Jahresbeitrag ASVEI	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Contribution annuelle PVS / Jahresbeitrag SVN	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Honoraires / Honorare	350,70	500,00	324,30
Diverses entrées / Verschiedene Erträge	52,00	500,00	518,10
Refacturation de prestations / Weiterverrechnung von Leistungen	388,80	0,00	192,10
Pertes sur clients	0,00	0,00	-1 875,52
Charges à refacturer / Weiterverrechnung von Aufwänden	0,00	0,00	- 191,15
Total des produits / Total Erträge	496 558,15	543 000,00	539 407,83

CHARGES / AUFWAND			
Administration générale / Allgemeine Verwaltung			
Salaires et charges sociales / Löhne und Sozialleistungen	-222 513,90	-285 000,00	-262 834,45
Autres Mandats (externe)	-28 593,90	-15 000,00	-4 229,60
Total Administration générale / Total Allgemeine Verwaltung	-251 107,80	-300 000,00	-267 064,05
Frais de séances / Sitzungskosten			
Frais de comité / Vorstandskosten	-26 820,20	-30 000,00	-27 667,60
Commissions / Kommissionen	- 500,80	-1 000,00	- 554,20
Assemblée des délégués / Delegiertenversammlung	-2 870,80	-3 000,00	-3 000,00
Événements divers / Diverse Anlässe	0,00	-5 400,00	-4 436,25
Dissolution de réserve	0,00	5 400,00	0,00
Frais de secrétariat généraux / Sekretariat	-5 658,61	-6 000,00	-6 017,55
Groupe parlementaire vitivinicole / Parlamentarische Gruppe Weinbau	-3 343,00	-3 500,00	-3 107,10
Contacts avec l'étranger / Kontakt mit dem Ausland	-5 231,67	-5 500,00	-4 683,82
Total frais de séances / Total Sitzungskosten	-44 425,08	-49 000,00	-49 466,52
	Comptes Rechnung état 31.12.2024	Budget 2025	Comptes Rechnung état 31.12.2025
Frais généraux / Allgemeine Kosten			
Comptabilité / Buchhaltung	-6 531,95	-7 500,00	-7 406,56
Impôts / Steuern	-3 725,50	- 500,00	- 400,50
Internet, informatique, téléphonie / Internet, Informatik, Telefonie	-9 389,21	-7 000,00	-6 509,90
Site internet	-1 061,40	- 230,50	- 230,50
Frais de port + Courrier / Portospesen + Kurrier	-1 076,25	-1 500,00	-1 208,80
Matériel de bureau - Photocopies / Büromaterial - Photokopien	- 326,10	-1 200,00	- 742,85
Frais bancaires / Bankspesen	- 66,00	- 70,00	- 119,00
Produits financiers /avoirs bancaires	676,94	200,00	397,27
Location / Miete	-8 526,90	-10 000,00	-10 850,35
Mobilier / Mobiliar	- 937,65	- 500,00	0,00
Abonnements journaux, documentation / Zeitungsabos, Dok.	-1 540,00	-1 600,00	-1 650,00
Traductions / Übersetzungen	-4 567,10	-4 500,00	-4 590,15
Communication / Kommunikation	-11 655,65	-5 000,00	-18 188,95
Dissolution provision communication	0,00	0,00	0,00
Etudes / Studien	0,00	-5 000,00	-5 000,00
Formation continues - Information / Information - Weiterbildung	0,00	-3 000,00	0,00
Frais d'enregistrement de la marque	0,00	-1 800,00	-1 674,24
Frais divers - Imprévus/Verschiedene Ausgaben - Unvorhergesehenes	0,00	-2 000,00	- 81,65
Ammortissements sur mobilier	-1 066,70	0,00	0,00



Total frais généraux / Total Allgemeine Kosten	-49 793,47	-51 200,50	-58 256,18
Cotisations annuelles / Jahresbeiträge			
IVVS / BSWR	-5 000,00	-10 000,00	-10 000,00
AGIR	- 550,00	- 550,00	- 550,00
LID Bern	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
Agromarketing Schweiz (AMS Bern)	- 450,00	- 450,00	- 450,00
AGRIDEA	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
Union suisse des paysans / Schweizer Bauernverband	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
ASSAF	-1 200,00	-1 200,00	-1 200,00
ASG	-1 621,50	-1 621,50	-1 621,50
Réseau vitivinicole AGRIDEA	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
Association Stratégie Qualité (ASQ)	- 300,00	- 300,00	0,00
Total cotisations annuelles / Total Jahresbeiträge	-134 621,50	-139 621,50	-139 321,50
Total des dépenses / Total Aufwand	-479 947,85	-539 822,00	-514 108,25
Total des produits / Total Erträge	496 558,15	543 000,00	539 407,83
Résultat de l'exercice /	16 610,30	3 178,00	25 299,58

Cotisations / Mitgliederbeiträge 2025

Cotisation de base : CHF 6'000.00 /
section et CHF 20.00 / ha

Sockelbeitrag: CHF 6'000.00 / Sektion
und CHF 20.00 / ha

4. Programme d'activité 2026

Structure et organisation

- Consolidation des ressources du secrétariat
- Consolidation de la structure de travail avec l'USP

Politique, économie et recherche

- Finalisation de la stratégie vitivinicole 2030-2040 en collaboration avec l'IVVS
- Collaboration avec l'OFAG sur les divers dossiers politiques en cours
- Veille de la pérennisation des moyens mis à la disposition de la promotion
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviniculture
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Lobbying
- Veille législative fédérale et européenne ainsi qu'évaluation des conséquences potentielles pour notre branche, en particulier dans le cadre de la déclaration des vins
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires (mise en place de rencontres périodiques)



VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Travail média : répondre aux demandes et communiquer activement sur la vitiviniculture et le vin suisse
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour du site internet
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suivi première rentrée des nouveaux apprentis viculteurs/-trices
- Mise en application des changements dû à la révision de la FPI
- Coordination des nouveaux cours interentreprises en lien avec le nouveau CFC
- Suite des travaux concernant la révision et l'application de la formation initiale, ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AgriAliForm
- A l'aide du groupe d'auteurs, contrôler et adapter les situations d'examens CFC et AFP pour la procédure de qualification 25/26
- Mise en place des groupes d'auteurs pour la rédaction de la procédure de qualification pour le nouveau CFC
- Participation au groupe de travail quant à une base de données nationale pour le suivi des CIE
- Informations autour du permis de traiter et intégration à la formation professionnelle initiale
- Suivi de la mise en œuvre des nouveaux moyens d'enseignement pour le CFC
- Promotion de la formation et communication autour de la nouvelle formation à venir

Formation professionnelle supérieure

- Suivi de la mise en place des subventionnements cantonaux aux candidats
- Soutien aux candidats pour le dépôt des demandes de subventionnement fédéral des cours préparatoires sur la plateforme en ligne du SEFRI
- Participation au groupe de projet concernant la révision de la formation professionnelle supérieure et coordination des travaux pour les professions vitivinicoles
- Mise en place d'atelier consultatif pour la réforme de la FPS



5. Organisation de VignobleSuisse

5.1 Sections membres

- **Groupement des organisations viticoles valaisannes (GOV)**

Président :	Etienne Bétrisey	027 398 51 33	cavea.betrisey@bluewin.ch
Secrétaire :	Daniel Etter	027 345 40 10	vitival@agrivalais.ch

- **Fédération vigneronne vaudoise (FVV)**

Président :	François Montet	021 943 53 35	montet.vins@bluewin.ch
Secrétaire :	Alain Chapuis	058 796 33 76	achapuis@centrepatalonal.ch

- **Interprofession du vignoble et des vins de Genève (IVVG)**

Président :	Robert Cramer	022 939 03 10	mb@robertcramer.ch
Secrétaire :	François Erard	022 939 03 10	erard@agrigenève.ch

- **Branchenverband Deutschschweizer Wein (BDW)**

Président :	Martin Wiederkehr	044 552 72 10	m_wiederkehr@hotmail.com
Secrétaire :	Jürg Bachofner	044 599 61 30	info@weinbranche.ch

- **Federazione dei viticoltori della Svizzera italiana (FEDERVITI)**

Président :	Davide Cadenazzi	079 413 78 27	info@cadenazzi.ch
Secrétaire :	Filippo Rossetti	091 851 90 90	federviti@agricino.ch

- **Interprofession vitivinicole des 3 Lacs (IV3Lacs)**

Président :	Yann Huguelit	032 889 36 30	yann.huguelit@ne.ch
-------------	---------------	---------------	---------------------

5.2 Membres du comité

Président :	Damien Cottier, Conseiller national		damien.cottier@parl.ch
Vice-présidents :	Daniel Etter	027 345 40 10	vitival@agrivalais.ch
	François Montet	021 943 53 35	montet.vins@bluewin.ch

Membres :

GOV :	Romain Cipolla	079 201 81 31	info@weingut-cipolla.ch
	Daniel Etter	027 345 40 10	vitival@agrivalais.ch
	Anne-Laure Décaillet	079 658 45 69	anne.dec@bluewin.ch
FVV :	François Montet	021 943 53 35	montet.vins@bluewin.ch
	Alain Chapuis	058 796 33 76	achapuis@centrepatalonal.ch
IVVG :	Lionel Dugerdil	079 642 56 32	lionel@dugerdil.ch
BDW :	Martin Wiederkehr	044 552 72 10	m_wiederkehr@hotmail.com
	Jürg Bachofner	044 599 61 30	info@weinbranche.ch
Federviti :	Davide Cadenazzi	079 413 78 27	info@cadenazzi.ch
IV3Lacs :	Cédric Guillod	079 237 70 33	cedric@caveguillod.ch
ASVEI :	vacant		
VITISWISS :	Boris Keller	079 449 57 44	boris.keller@net2000.ch
PVS :	Matthieu Vergère	079 625 49 86	mvergere@multiplants.ch



Membres suppléants :

GOV :	Samuel Luisier	079 844 18 25	sam.luisier97@gmail.com
FVV :	Jean-Daniel Porta	021 676 94 10	info@vins-porta.ch
IVVG :	Philippe Plan	022 753 52 62	info@lescretets.ch
BDW :	Ueli Liesch	079 297 82 00	ueli.liesch@graubundenwein.ch
Federviti :	Graziano Carrara	078 639 10 09	info@cantinacarrara.ch
IV3Lacs :	Sophie Porret	079 322 64 67	sophie@porretvins.ch

5.3 Membres de la commission de gestion pour l'exercice 2025

GE Eric Porchet
VS Stéphane Clavien
VD Jean-Marc Soutter

5.4 Membres de la commission de la formation professionnelle

Pour rappel, la commission de formation professionnelle des viticulteurs a fusionné avec celle des cavistes en 2023. La composition de la commission est réglementée de la manière suivante :

- la direction de VignobleSuisse, respectivement le secrétariat de l'ASCV, y est représentée
- les écoles ont chacun un siège et une voie consultative
- VignobleSuisse nomme 6 praticiens chacun issu d'une région viticole
- l'ASCV nomme 6 praticiens

Composition Commission nationale de formation des Métiers de la Vigne et du Vin (CNFMVV)

Fonction	Nom	Prénom	NP	Localité
Président Praticien ASCV 1	Tobler	Matthias	6045	Meggen
Vice-président Praticien VIGNOBLESUISSE 1 Section VS	Fournier	Julien	1922	Salvan
Secrétariat ASCV	Savoy	Olivier	3007	Berne
Direction VIGNOBLESUISSE	Noirjean	Hélène	3007	Berne
École Changins	Hautier	Serge	1260	Nyon 1
École Châteauneuf	Gaillard	Raphaël	1951	Sion
École Marcelin	Pottu	Yves	1110	Morges
École Mezzana	Mauro	Poli	6827	Brusino Arsizio
École Strickhof	Walder	Remo	8820	Wädenswil
Praticien ASCV	Bonvin	Marjorie	1860	Aigle
Praticien ASCV	Cavadini	Matteo		



Fonction	Nom	Prénom	NP	Localité
Praticien ASCV	Cornut	Didier	1143	Apples
Praticien ASCV	Leyat	Cédric	3972	Miège
Praticien ASCV	Montalbano	Fabio		
Praticien VignobleSuisse - Section 3 Lacs	Ballet	Francis	2035	Corcelles
Praticien VignobleSuisse - Section GE	Batardon	Christophe	1286	Soral

- le secrétariat de la commission est tenu par AGORA

5.5 Secrétariats

VignobleSuisse

Belpstrasse 26
3007 Berne

031 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch

Directrice : Hélène Noirjean

helene.noirjean@vignoblesuisse.ch

Collaboratrice scientifique : Nora Dauphin-Viret

nora.dauphin-viret@vignoblesuisse.ch

Dès automne 2025, Nora Dauphin-Viret, absente pour congé maternité était remplacée par Philippe Herminjard, ancien secrétaire d'associations professionnelles.

Formation professionnelle viticole

Association des groupements et organisations
romands de l'agriculture (AGORA)
Avenue des Jordils 5
Case postale 1080
1001 Lausanne
Secrétaire : Sacha Messeiller

021 614 04 77
info@agora-romandie.ch

6. Représentation de VignobleSuisse

6.1 Union suisse des paysans

En vue de la période 2022-2025, l'USP a recalculé les cotisations des organisations de producteurs sur la base de la valeur de la production agricole commercialisée entre 2018 et 2020. A partir de l'Assemblée des délégués 2021, ou dans la période de contribution 2022 à 2025, VignobleSuisse a donc dorénavant 7 sièges à l'AD : Damien Cottier, Cédric Guillod, Jürg Bachofner, Lionel Dugerdil, François Montet, Boris Keller et Hélène Noirjean.

Chambre suisse d'agriculture :

Hélène Noirjean

Groupe de travail politique agricole :

Hélène Noirjean

Groupe de travail international :

Hélène Noirjean

Commission production végétale :

Stéphane Kellenberger



6.2 Agro-Marketing AMS

Assemblée des délégués : Hélène Noirjean

6.3 Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS

Comité : Damien Cottier
Délégués : Romain Cipolla, Lionel Dugerdil
Suppléant comité : Jürg Bachofner
Suppléant délégués : vacant

6.4 Contrôle suisse du commerce des vins

Membre : Cédric Guillod
Suppléant : Boris Keller

6.5 AgriAliForm

Comité : Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Hélène Noirjean (VignobleSuisse), suppléante
Assemblée des délégués : Hélène Noirjean (VignobleSuisse)
Julien Fournier (VS)
Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Suzanne Steiger-Wehrli (VignobleSuisse)
Serge Hautier (CHANGINS)
Simon Gilliéron (VignobleSuisse)
Groupe procédure de qualification : Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Groupe cours interentreprises : Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Groupe marketing : Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Commission AQ brevet-maîtrise : Carine Théraulaz (VignobleSuisse)

6.6 CHANGINS, Haute école de viticulture et œnologie

Conseil professionnel consultatif : François Montet (VD)
Sacha Messeiller (VignobleSuisse)
Anne-Laure Décaillet (VS)
Conseil de fondation : François Montet (VD)



Vignoble en terrasses sur les côtes de Sion

Photos: OrTra AgriAliForm et Swiss Wine Promotion

VignobleSuisse

Belpstrasse 26, CH-3007 Berne
+41(0) 31 398 52 60
info@vignoblesuisse.ch